

PARDEVANT LES NOTAIRES résidans en la ville de Montréal, dans
la Province du Bas Canada, soussignés,
FUT PRESENT,

Augustin Magie de Beauharnois

lequel s'est volontairement engagé et s'engage par ces Présentes à M^r
Thomas England au dit Montréal
à ce présent et acceptant, pour à sa
première réquisition partir de cette Ville en qualité de *Journaler*
~~dans un de~~ ~~Canots ou Bateaux,~~
pour faire le Voyage, tant en montant *a la Petite Nation*
que pour travailler pour la dit Sieur
Bourgeois en sa dite qualité a faire toutes
sortes d'ouvrage qu'il sera requis son temps
a commencer en partant de la ville et
finira le printemps prochain en arrivant
à Quebec avec les cases et promes

servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que le dit Sieur
Bourgeois
ou tous autres représentant sa personne lui commanderont de licite
et honnête, faire sa profit, éviter son dommage, l'en avertir s'il
vient à sa connoissance, et généralement tout ce qu'un bon *Journaler*
doit et est obligé de faire; sans pouvoir s'absenter ni quitter le dit
service, sous les peins portées par les Ordonnances, et de perdre ses
gages. Cet engagement ainsi fait, pour et moyennant la somme de
trante six livres ou chelins, ancien
courant de cette Province, *par Mois pendant le pres^t*
engagement
qu'il promet et s'oblige de bailler et payer au dit en-
gagé

Reconnoit avoir reçu en s'engageant
Six Piastres (d'avance
le dit engagé sera obligé de
travailler sur les dimanches les
printemps prochain si l'en le requis,

Car ainsi, &c. promettant, &c. obligeant, &c. renonçant, &c.

FAIT et passé au dit Montréal en l'Etude l'an mil huit cent onze le
second d'Oct. après midi; et ont signé,
à l'exception du dit engagé, qui ayant déclaré ne le savoir faire, de ce
enquis, après lecture faite.

Augustin Magie
Thomas England